

Rapport d'activités 2017



**COORDINATION DES ONG
POUR LES DROITS DE L'ENFANT**

Bibliographie

Préambule	5
1. Une perspective collective et généraliste	5
2. Des publications à destination des adultes	6
3. Des catégories d'enfants vulnérables	7
4. Le rapportage aux Nations Unies	8
5. Comment se portent les droits de l'enfant ?	8
6. Comment se porte le secteur associatif ?	10
Chapitre I : La force du travail en réseau	11
1. Les membres de la CODE	12
2. Critères d'adhésion	16
Chapitre II : Le rapportage au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, mission historique et instrument de plaidoyer	17
1. Politique générale en matière de droits de l'enfant	20
1. a. Coordination des politiques en matière de droits de l'enfant	20
1. b. Diffusion des Rapports sur l'état de la situation des droits de l'enfant ainsi que des Observations finales du Comité et suivis	21
1. c. Education aux droits de l'enfant et aux droits humains	22
2. Participation	23
3. Pauvreté	24
4. Violence	25
5. Santé	27
6. Handicap	28
7. Aide à la jeunesse	29
8. Accueil préscolaire	32
9. Accueil extrascolaire	32
10. Enseignement	33
11. Justice	34
12. Migration	36
13. Coopération au développement	38

Chapitre III : Information, sensibilisation et éducation aux droits de l'enfant	39
1. A l'attention des adultes (Education permanente)	42
2. A l'attention des enfants (Festival Zéro>18)	42
Chapitre IV : Collecte, passage d'informations et partenariats	45
1. Groupes de travail et partenaires privilégiés	45
1. a. Niveau international	46
1. b. Niveau national	47
1. c. Niveau communautaire	48
2. Jurys	50
Chapitre V : Outils de communication et de diffusion	51
1. Site Internet	51
2. Page Facebook	53
3. Lettre d'information	54
4. Relais partenaires	54
5. Relais presse	56
Chapitre VI : De précieux financements	58
1. Gouvernement fédéral	58
1. a. Justice	58
2. Fédération Wallonie-Bruxelles	59
2. a. Education permanente	59
2. b. Ministre-Présidence	59
2. c. Enfance	59
Chapitre VII : La CODE au quotidien	60
1. Une asbl au CA engagé	60
2. Une équipe pluridisciplinaire...qui bouge	60
3. Au cœur de Bruxelles	63
4. De précieuses collaborations	63
Conclusion : En avant 2018 !	64

PREAMBULE

La Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) est un réseau émanant de la société civile qui a pour objet de **veiller à la bonne application de la Convention relative aux droits de l'enfant** du 20 novembre 1989 **par la Belgique et en particulier au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles**. Rappelons que la Convention est un traité international qui concerne tous les 0 à 18 ans.

Ce réseau comprend aujourd'hui **15 associations**, qui traitent chacune des questions de droits de l'enfant de manière transversale et/ou spécifique. La CODE est ce que l'on appelle une association de troisième ligne (recherche, sensibilisation, plaidoyer). Si elle n'est pas en contact avec des bénéficiaires, qu'ils s'agissent d'enfants ou de familles, ses membres le sont.

Une perspective collective et généraliste

Le positionnement de la CODE est à la fois expert et généraliste, l'association couvrant **l'ensemble des droits de l'enfant repris dans la Convention** (protection, santé, éducation, accueil, justice...).

Les activités et les missions de la CODE peuvent être rassemblées autour de trois axes principaux :

- 1 La recherche et l'analyse critique.**
- 2 L'information et l'éducation aux droits de l'enfant** (essentiellement à l'attention des adultes).
- 3 Le plaidoyer** (pour faire évoluer les lignes de force en vue d'un meilleur respect des droits de l'enfant).

Concrètement, les écrits de la CODE (qu'ils soient courts comme dans le cas des analyses et des communiqués, ou plus longs, et alors appelés études) **décryptent l'état des droits de l'enfant en Belgique et soulignent des dénis de droits dans une perspective collective**. Le plus souvent, ils comportent des constats et des recommandations (et dans certains cas des chiffres) à l'attention des politiques et/ou des professionnels.

Des publications à destination des adultes

Le travail de la CODE permet aux adultes d'avoir une meilleure connaissance critique des réalités de la société. Cela leur permet, en particulier, de réfléchir à la place qu'y occupent les enfants dans une perspective d'émancipation collective et de transformation de la société. Les publications de la CODE ont vocation à servir **d'outils de sensibilisation et de levier pour un plus grand respect des droits de l'enfant** via de meilleures pratiques et des législations plus respectueuses.

Les écrits de l'association sont susceptibles de retenir l'attention des **professionnels** en contact avec des enfants, des représentants **politiques** de tous les niveaux de pouvoir, des **journalistes** engagés auprès des publics les plus vulnérables, et plus généralement de toute personne investie en matière de droits de l'enfant, mais aussi de droits humains.

La CODE est reconnue comme **association d'Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles** et, à ce titre, publie chaque année au moins **une étude et quinze analyses** à destination du grand public adulte, dans un langage à la fois accessible et rigoureux. Ce travail de recherche à des fins de sensibilisation et de plaidoyer a constitué le fil conducteur des activités de l'association tout au long de l'année 2017.

Des catégories d'enfants vulnérables

Dans ses publications, la CODE accorde une attention particulière aux **catégories d'enfants les plus vulnérables**, parmi lesquels les enfants vivant dans une famille connaissant la pauvreté, les enfants migrants, les enfants porteurs d'un handicap, les enfants malades ou hospitalisés, les enfants en conflit avec la loi... A ceux-ci s'ajoutent aussi les enfants aidants proches, catégorie rendue visible par la CODE en 2017 dans le cadre du Rapport alternatif des ONG.

Pourquoi ces différentes catégories ? Parce qu'au-delà des spécificités de chaque enfant et de chaque vulnérabilité, **des points communs existent entre eux.**

- Ils **présentent des risques d'être séparés de leur famille, placés ou enfermés.**
- Ils témoignent de **problèmes de santé** et ont **peu accès aux soins** et services de santé.
- Ils peuvent avoir **difficilement accès à l'éducation** (échecs scolaires, orientations parfois abusives vers certaines filières d'enseignement et vers l'enseignement spécialisé...) **et aux loisirs** (activités sportives, culturelles, extrascolaires).
- Ils sont **susceptibles d'être victimes de violence.**
- Ils sont **confrontés à un taux élevé d'institutionnalisation** (prise en charge par les pouvoirs publics).
- Ils **ne disposent pas d'un réel droit à la participation.**

Le rapportage aux Nations Unies

Depuis sa création, la CODE est responsable de la rédaction d'un **Rapport dit alternatif des ONG** sur l'application de la Convention par la Belgique, à destination du **Comité des droits de l'enfant des Nations Unies**.

Ce travail, effectué en collaboration avec son homologue flamand (la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen), les membres et des associations partenaires, s'inscrit dans ce que l'on appelle le **processus de rapportage**, qui a lieu tous les cinq à huit ans (selon l'agenda du Comité). L'année 2017 fût une année très importante à ce niveau, puisqu'elle s'est articulée autour de l'élaboration du dernier Rapport alternatif des ONG (soumis au Comité début 2018).

Le travail d'analyse critique et de veille législative en lien avec le rapportage aux Nations Unies constitue **l'une des missions historiques de la CODE**.

Comment se portent les droits de l'enfant ?

La mesure dans laquelle ce travail critique est soutenu (par les pouvoirs publics), entendu (par les principaux acteurs concernés) et diffusé (de différentes manières et par de nombreux acteurs et de plus en plus de citoyens) et la manière dont les droits de l'enfant sont respectés nous paraissent des indicateurs intéressants. Ils éclairent à la fois quant au fonctionnement démocratique de notre société et à la place effective que l'on y accorde aux adultes de demain.

Si l'on a raison de croire que, globalement, par rapport à d'autres régions du monde, le respect des droits de l'enfant est garanti en Belgique, et que des avancées sont notables, **il ne faudrait pas oublier que des dénis de droits subsistent, en particulier pour les enfants les plus vulnérables**.

Via ses membres et ses partenaires privilégiés, la CODE ne cesse, en tout cas, de constater que les droits de l'enfant sont mis à mal en Belgique. Ces dernières décennies, notamment, **le quotidien de nombreuses familles vivant en Belgique a évolué vers une plus grande précarité.** La région de Bruxelles-Capitale est particulièrement touchée.

Depuis la mise en place de mesures d'austérité budgétaire, le nombre de jeunes qui ont quitté l'école sans diplôme, ne suivent pas de formation et/ou sont sans emploi à l'âge adulte a explosé. **Les effets de la crise sur les enfants et sur le respect de leurs droits sont multiples.** Ils sont indirects, à travers des mesures qui touchent les parents : fragilisation de la sécurité sociale et des services sociaux, pression sur les travailleurs, chômeurs, futurs pensionnés, malades, handicapés... Mais ces impacts sont également directs. Ils portent notamment sur l'accompagnement des jeunes et des familles, l'accueil de la petite enfance, le bien-être, les contributions alimentaires, l'enseignement, les loisirs, la migration, la participation et la santé.

Une analyse de la situation dans une perspective internationale nous permet de comprendre, d'une part, que cette tendance était déjà présente avant la crise économique, et, d'autre part, que les effets de cette dernière sur les droits de l'enfant sont en réalité évitables (certains y sont parvenus, notamment des pays de l'Est européen). **Il s'agit donc essentiellement de choix de société.**

D'une manière générale, de nombreux « durcissements politiques » sont à noter, dans la plupart des secteurs : justice, santé, migration... Un grand nombre de décisions prises concernant les enfants les plus vulnérables ne vont pas dans le bon sens. Une illustration parmi les plus alarmantes est la construction, qui a débuté fin août 2017 à l'initiative du gouvernement fédéral, d'un nouveau centre fermé pour familles avec enfants. Cette décision constitue une **violation grave des droits de l'enfant**, et va à l'encontre du **principe du respect de l'intérêt supérieur de l'enfant.**

Comment se porte le secteur associatif ?

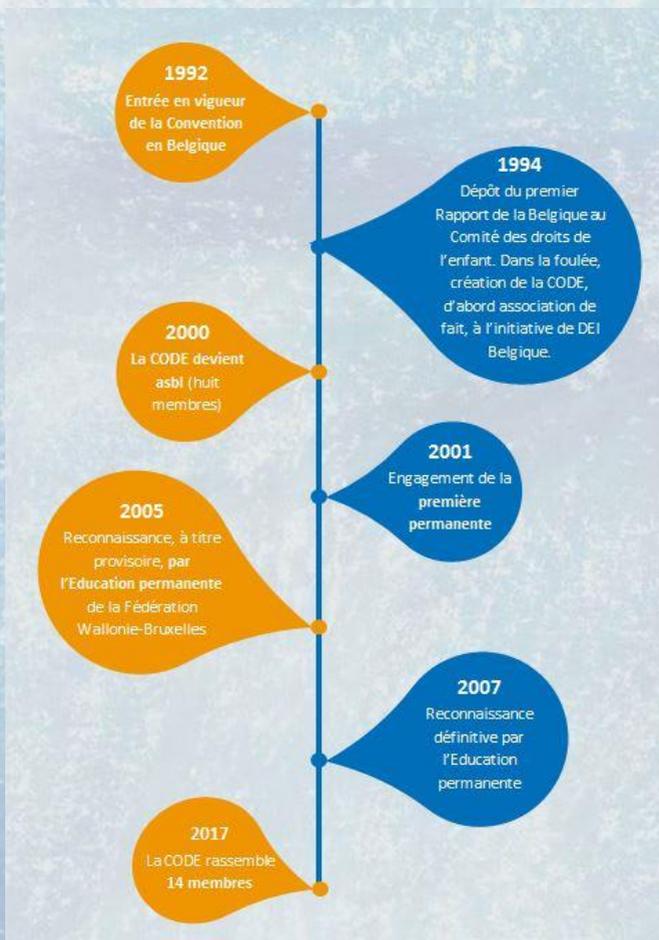
Si l'on a raison de considérer que le tissu associatif belge, et en particulier francophone, est exceptionnel, il est essentiel, pour bien comprendre ce qui se joue actuellement, de savoir que **les pouvoirs publics diminuent de plus en plus leur soutien** à toute une série d'acteurs, de services publics et d'associations, ou alors les subsidie insuffisamment par rapport aux besoins grandissants de la population et/ou de manière non structurelle, ce qui oblige à **travailler avec peu de moyens, et souvent dans l'urgence.**

Aujourd'hui, les droits de l'enfant ont plus que jamais besoin d'une coalition telle que la CODE qui **place les droits de l'enfant au centre des priorités**, au-delà des spécificités et des priorités de chacun, avec nuance et engagement, pour rassembler les forces, parler d'une seule voix, mettre en lumière les dénis de droit...

I. LA FORCE DU TRAVAIL EN RESEAU

On l'a dit, l'une des caractéristiques essentielles de la CODE, qui est par ailleurs unique dans le paysage associatif belge, est la force de son réseau. Sa **capacité à rassembler et à travailler ensemble** fait de l'association une plateforme dynamique en faveur d'un meilleur respect des droits de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles, en Belgique (pour les questions fédérales) et dans le monde (coopération au développement).

Quelques dates clés :



En 2017, la CODE comptait **14 membres**, à savoir Amnesty International Belgique francophone, ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, BADJE (Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance), le Conseil de la jeunesse, DEI Belgique, ECPAT Belgique, Famisol – Familles solidaires, le Forum-Bruxelles contre les inégalités, la Ligue des droits de l'Homme, la Ligue des familles, Plan International Belgique, le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, le Service Droit des Jeunes (SDJ) de Bruxelles, et UNICEF Belgique. Le GAMS Belgique a rejoint la CODE au printemps 2018.

Ces associations **se rassemblent environ une fois par mois** et, entre deux rendez-vous, restent en contact de diverses manières pour faire avancer les droits de l'enfant : échange d'informations, communiqués, lettres ouvertes et cartes blanches, recours éventuels, articles... Les réunions mensuelles définissent les objectifs poursuivis et les activités menées, avec l'appui des permanentes de l'association. Ce sont également des **moments privilégiés de partage d'informations** qui permettent de bonnes collaborations entre les membres (au travers, mais également indépendamment de la CODE) au service du suivi des dossiers prioritaires en matière de droits de l'enfant.

L'expertise et la complémentarité des membres de la CODE sont des atouts particulièrement porteurs.

Les membres de la CODE

Amnesty International Belgique francophone - www.amnesty.be

Amnesty International milite pour le respect des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, notamment via un travail d'éducation aux droits humains. Amnesty lutte pour la libération de prisonniers d'opinion et pour l'abolition de la peine de mort.

ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles - www.atd-quartmonde.be

ATD Quart Monde est un mouvement rassemblant des personnes vivant dans la grande pauvreté et des citoyens engagés à leurs côtés, qui luttent ensemble contre l'exclusion et l'extrême pauvreté.

BADJE - www.badje.be

Badje (Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance) est une fédération pluraliste du secteur de l'accueil pré- et extrascolaire en Région bruxelloise. Elle allie l'action sur le terrain et la promotion d'une politique cohérente, et accorde une attention particulière aux publics vulnérables (pauvreté, handicap).

Conseil de la Jeunesse - www.conseildelajeunesse.be

Le Conseil de la Jeunesse est l'organe officiel d'avis et le porte-parole des jeunes francophones de Belgique. Son rôle est de faire participer les 16-30 ans au processus démocratique.

DEI Belgique - www.dei-belgique.be

Défense des Enfants International (DEI) Belgique a pour mission la protection et la défense des droits des enfants, tant en Belgique que dans d'autres pays. DEI sensibilise aux droits de l'enfant via des outils pédagogiques et des formations.

ECPAT Belgique - www.ecpat.be

ECPAT Belgique est le membre belge d'ECPAT International, seul réseau international exclusivement dédié à la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants. Ses missions s'articulent autour de trois axes : prévenir, écouter et mobiliser.

Famisol – Familles solidaires - www.famisol.be

Famisol est un service d'aide précoce et d'accompagnement, pour des enfants porteurs de handicaps et leur famille. Dans le sillon de l'accompagnement, l'association coordonne deux missions de volontariat faisant appel à tout citoyen solidaire souhaitant vivre du loisir en groupe ou de l'accueil familial de courte durée.

Forum-Bruxelles contre les inégalités - www.le-forum.org

Forum-Bruxelles contre les inégalités réunit une cinquantaine d'organisations qui travaillent dans le domaine de la lutte contre la pauvreté en Région bruxelloise. Dialogue avec les professionnels, consultation des personnes vivant la pauvreté, aide à la décision politique, interpellation des politiques et expertise transdisciplinaire sont les outils du Forum pour développer ses projets.

GAMS Belgique – www.gams.be

Le GAMS Belgique œuvre pour la prévention des mutilations génitales féminines et l'accompagnement des femmes et filles concernées par ces pratiques, dans une perspective humaniste, d'égalité entre les femmes et les hommes, de développement durable et des droits reproductifs et sexuels.

Ligue des droits de l'Homme - www.liguedh.be

La Ligue des droits de l'Homme combat les atteintes portées aux droits fondamentaux et aux droits de l'Homme en Belgique. Sa Commission jeunesse travaille sur diverses problématiques de droits de l'enfant (aide et protection de la jeunesse, enseignement...).

Ligue des familles - www.laligue.be

La Ligue des familles défend les droits et intérêts des familles. A ce titre, elle soutient des propositions politiques en faveur d'un accompagnement de la parentalité, encourage des solidarités collectives et permet des échanges d'expériences entre parents.

Plan International Belgique - www.planinternational.be

Plan International Belgique contribue à construire un monde où tous les enfants, en particulier les filles, peuvent aller à l'école, décider de leur vie et de leur corps, participer aux changements de leur société et s'épanouir à l'abri de la peur et de la violence.

Réseau wallon de lutte contre la pauvreté - www.rwlp.be

Le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP) est constitué de personnes en situation de précarité, d'associations, de citoyens, d'académiques... qui, ensemble, luttent contre les inégalités en Wallonie et pour la justice sociale, et ce en confrontation, dialogue et construction avec les pouvoirs publics.

Service droits des jeunes de Bruxelles - www.sdj.be

Le Service Droits des Jeunes de Bruxelles est un service d'aide en milieu ouvert qui assure une aide sociale et juridique. Il a pour objectifs de lutter contre l'exclusion sociale et de favoriser l'accès à l'autonomie des jeunes et des familles.

UNICEF Belgique - www.unicef.be

UNICEF est le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance. Il se consacre à l'amélioration des conditions de vie de tous les enfants et au respect de leurs droits, notamment via un travail d'éducation aux droits de l'enfant.

Critères d'adhésion

Les réunions de la CODE sont **ouvertes à ses membres effectifs et à ses observateurs**. Elles se tiennent une fois par mois (sauf en juillet et août), pendant une matinée.

Le statut de membre effectif est accordé sur base de **différents critères** :

- ✓ Etre une **association ou une ONG menant des actions en Belgique francophone (Fédération Wallonie-Bruxelles) ou germanophone**.
- ✓ Avoir notamment pour objectif la lutte pour un **plus grand respect des droits de l'enfant**, dans la perspective de la Convention relative aux droits de l'enfant (globalité et universalité).
- ✓ **Etre actif depuis au moins cinq ans**.
- ✓ Manifester une **motivation à participer et participer effectivement** et activement aux réunions et activités de la CODE.
- ✓ Développer des **apports concrets pour la CODE**, en particulier dans le cadre du Rapport alternatif des ONG sur l'application de la Convention en et par la Belgique.

Une cotisation est demandée aux membres pour soutenir le réseau (125 euros/par an).

Un **statut d'observateur** peut être octroyé à une association intéressée par les activités de la CODE qui répondrait globalement ou partiellement aux critères d'adhésion, mais qui souhaiterait ou dont la CODE elle-même souhaiterait dans un premier temps avoir une meilleure connaissance des activités et du fonctionnement. Ce statut est généralement octroyé à durée déterminée. En 2017, la CODE n'a pas compté d'association observatrice autour de sa table.

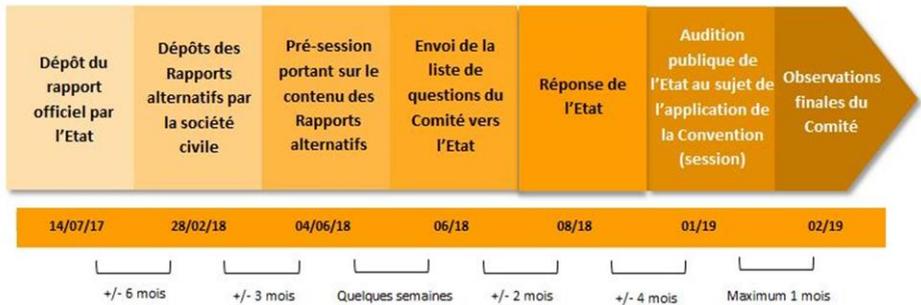
II. LE RAPPORTAGE AU COMITE DES DROITS DE L'ENFANT DES NATIONS UNIES, MISSION HISTORIQUE ET INSTRUMENT DE PLAIDOYER

La CODE porte un regard critique sur l'état de la situation des droits de l'enfant en Belgique, et en particulier en Fédération Wallonie-Bruxelles, via une analyse continue de la manière dont est appliquée, sur son territoire, la Convention relative aux droits de l'enfant, adopté par les Nations-Unies le 20 novembre 1989. Il s'agit d'un **instrument juridique majeur ayant pour but de reconnaître et de protéger les droits spécifiques des enfants**. Il comporte 54 articles.

Pour garantir la mise en pratique des droits qu'elle contient, la Convention énonce différentes directives quant à son application. En effet, les Etats parties ont l'obligation de mettre en œuvre les droits de l'enfant, notamment en les intégrant à leur propre législation. C'est là qu'intervient le **Comité des droits de l'enfant**, créé en 1991. Ce Comité, basé à Genève, est composé d'experts indépendants issus de différents pays. Il exerce le contrôle de la bonne application de la Convention, examine les progrès accomplis, et transmet à intervalles plus ou moins régulier ses remarques et recommandations à l'Etat partie (sous forme d'**Observations finales**). Les dernières ont été publiées en 2010. Les prochaines sont attendues pour début 2019. L'ensemble du processus est appelé rapportage.

Pour pouvoir émettre ses remarques et recommandations à l'Etat partie, le Comité s'appuie sur différents rapports : celui de l'Etat d'abord, appelé **Rapport officiel** (le dernier a été déposé en juillet 2017) et ceux de la société civile, qui sont déposés respectivement par les organisations non-

gouvernementales (ONG), les institutions indépendantes, les organisations spécialisées des Nations Unies (UNICEF) et parfois des académiques, appelés **Rapports alternatifs**.

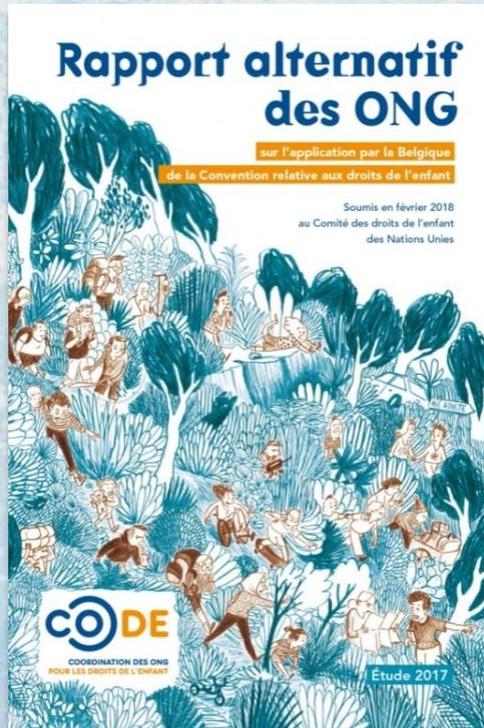


En Belgique, depuis 1994, les associations se sont regroupées en coalitions, respectivement au Sud (la CODE, qui regroupe aujourd'hui 15 membres) et au Nord du pays (la KIRECO ou Kinderrechtencoalitie Vlaanderen, qui rassemble actuellement 27 membres). Elles travaillent ensemble dans le cadre du processus du rapportage à l'attention du Comité des droits de l'enfant, et déposent **un rapport commun**.

L'année 2017 a constitué une année clef à ce niveau. En effet, la CODE et la KIRECO ont élaboré ensemble **le dernier Rapport alternatif des ONG**, déposé fin février 2018 (ce document a constitué l'étude 2017 de la CODE, dans le cadre de l'Education permanente). Cet « exercice » a nécessité pas moins de 35 réunions sur l'année, pour certaines avec les membres de la CODE (11), pour d'autres entre la CODE et la KIRECO (8), entre permanentes de la CODE (10), avec des partenaires extérieurs (2), y compris la Commission nationale pour les droits de l'enfant (4).

Le Rapport alternatif des ONG s'appuie sur un **processus hautement participatif**, qui tient par ailleurs compte des consignes d'écriture émanant du Comité (nombre de mots limités). Chacune de **ses 13 sections** comprend des constats (y compris des données chiffrées quand elles sont disponibles),

des recommandations et quelques références. Le texte est écrit dans un langage accessible au grand public adulte. Le rapport existe en anglais (pour le Comité), en français et en néerlandais. Chaque version est disponible en formats papier et électronique. Pour la première fois, **les trois versions sont totalement identiques**, aussi dans la forme.



Ce travail a fait l'objet d'une mise en page (graphisme et illustration), qui a veillé à mettre en avant **la diversité des catégories d'enfants vulnérables**.

Entre deux processus de rapportage, la CODE et la KIRECO assurent **le suivi des Observations finales du Comité**. En particulier, le travail de la CODE se structure autour des thématiques liées aux droits prescrits par la Convention.

Dans les lignes qui suivent, nous présentons **un rappel de la situation pour chacune d'entre elles, ainsi que le suivi effectué par la CODE en 2017**, dans

une perspective d'éducation permanente. Chaque thème a été développé dans le cadre du Rapport alternatif des ONG à l'attention du Comité des droits de l'enfant, et est accompagné de recommandations. Pour plus de détails, nous invitons le lecteur à prendre connaissance dudit Rapport.

Politique générale en matière de droits de l'enfant

a. Coordination des politiques en matière de droits de l'enfant

De longue date, la CODE relève un **manque de coordination** dans le cadre de nombreuses politiques où les compétences sont partagées à la fois entre divers niveaux de pouvoir (fédéral, régional, communautaire, local) et entre responsables politiques (Ministres de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement, de la Santé, de la Justice...).

L'absence d'un Ministre coordinateur au niveau fédéral participe des difficultés dans l'application de la Convention. La Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE), dont les ONG soulignent le travail titanesque, la bonne volonté et l'ouverture vers la société civile, ne dispose pas d'un pouvoir politique propre.

Rappelons par ailleurs **que les budgets affectés à l'enfance et à la jeunesse ne permettent pas non plus la définition de politiques suffisamment ambitieuses.**

Quant aux données disponibles concernant les enfants, elles restent **particulièrement fragmentées, et donc difficiles à comparer.** Certains groupes d'enfants, notamment les plus vulnérables, sont **presque invisibles** dans les statistiques. Ils reçoivent donc trop peu d'attention politique, ce qui augmente leur vulnérabilité.

Suivi de la CODE en 2017

- **Publication d'une analyse** sous le titre « De quelques freins de la Belgique dans l'application des droits de l'enfant » (novembre).
- **Participation aux travaux de la CNDE** (réunions en amont de la diffusion du Rapport de la Belgique aux Nations Unies, séance plénière, contacts avec l'équipe, et attention particulière aux travaux sur la collecte de données), y compris en tant que membre de son organe d'avis. En 2017, celui-ci a publié un texte sur « Quel futur pour le dessaisissement ? » (29 mars), et un avis sur « La situation des enfants dans la migration : vulnérables parmi les vulnérables » (20 novembre, communiqué de presse le 24 novembre).

b. Diffusion des Rapports sur l'état de la situation des droits de l'enfant ainsi que des Observations finales du Comité et suivis

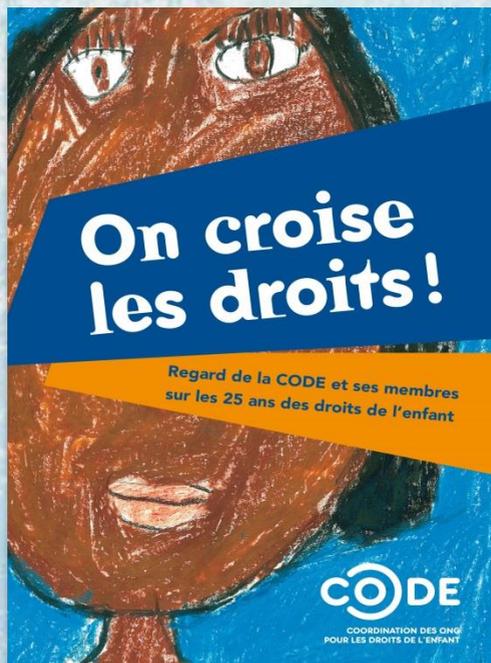
L'élaboration et la diffusion des Rapports et des Observations finales du Comité des droits de l'enfant et de leurs suivis sont **essentiels en vue d'une bonne connaissance et d'une bonne application** de la Convention par tous : politiques, professionnels du secteur, grand public, enfants eux-mêmes.

Suivi de la CODE en 2017

- **Suivi, diffusion et analyse critique** du dernier Rapport officiel à l'attention du Comité des droits de l'enfant, coordonné et déposé par la CNDE le 14 juillet.
- **Elaboration du dernier Rapport alternatif des ONG sur l'application par la Belgique de la Convention relative aux droits de l'enfant**, avec la participation des 14 membres qui constituaient la CODE en 2017, en étroite collaboration avec la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen et ses 27 membres, auxquels se sont associés quelques partenaires extérieurs (le GAMP, le GAMS, Jeunes aidants proches et la Plateforme Mineurs en exil).

c. Éducation aux droits de l'enfant et aux droits humains

A ce jour, en Fédération Wallonie-Bruxelles, **aucune législation spécifique ne prescrit une éducation aux droits de l'enfant à l'école** accessible à tous les élèves dès le début de l'enseignement primaire et jusqu'à la fin du secondaire.



Certes, le cours de philosophie et de citoyenneté (d'application depuis le 1^{er} septembre 2017 dans l'enseignement fondamental et secondaire, à raison d'une heure obligatoire et d'une heure facultative par semaine) intègre des références à la Convention relative aux droits de l'enfant, ce qui constitue une avancée. Il n'en reste pas moins que **les écoles informent les enfants de leurs droits de manière tout à fait inégale**. Ainsi, il n'y existe **pas de projet global** visant à insuffler une « culture des droits de l'enfant ».

Suivi de la CODE en 2017

- **Sensibilisation, information et formation**, dans la lignée des recommandations du Comité. Vulgarisation grandissante des écrits qui sont destinés aux adultes.
- **Diffusion des publications CODE**, et en particulier de l'étude 2014 (sur les 25 ans de la Convention) dans laquelle l'accent est mis sur l'importance d'éduquer aux droits de l'enfant.
- Quand leur agenda le leur permet, les permanentes de la CODE se montrent disponibles pour **répondre aux questions, par exemple d'étudiants, sur les droits de l'enfant** (travaux, mémoires...). En 2017, la CODE a rencontré une étudiante et a répondu aux questions, par téléphone ou mail, d'une dizaine d'autres.

Participation

La CODE relève que ce qui est réalisé en matière de participation des enfants s'avère souvent **réducteur par rapport à ce que prescrit la Convention**.

Nous pensons en particulier aux enfants issus de groupes plus vulnérables. Comme tous les autres, et certainement avec davantage d'attention du fait de leur vulnérabilité, **ces enfants doivent pouvoir s'exprimer et être entendus**.

L'attention de la CODE à la promotion de la participation des enfants est **continue et transversale**.

Suivi de la CODE en 2017

- **Implication dans le Festival Zéro18**, à la fois en amont et sur place.
- **Publication d'une analyse** sur la participation, sous le titre « La participation des enfants ne doit pas être un vœu pieux » (octobre), d'une autre sur l'hébergement après séparation des parents (mars), et d'une autre encore sur les enfants témoins devant la CPI (mars).

Pauvreté

Bien que la Belgique soit un pays privilégié à l'échelle du monde, **la pauvreté y affecte de trop nombreuses familles**. Les chiffres sont alarmants et ne cessent de croître ces dernières années : **près d'un cinquième des enfants y vit dans la pauvreté** ou en risque de pauvreté. Les différences entre les régions sont marquées : un enfant sur dix est concerné en Flandre, un enfant sur quatre en Wallonie, et quatre enfants sur dix à Bruxelles. La crise économique de 2008 a clairement détérioré la situation des familles.

La pauvreté n'est pas seulement une question de revenus : **elle affecte tous les domaines de la vie et l'ensemble de ses droits** (droit à un niveau de vie suffisant, droit à la santé, droit à la scolarité, droit de vivre avec ses parents, droit aux loisirs, droit à la participation...), et souvent **les précarités se cumulent et se renforcent**.

La plupart des mesures mises en place **n'atteignent pas leurs objectifs auprès des populations précarisées** du fait de l'inadéquation entre les politiques et les réels besoins des personnes, et aussi de la grande distance pouvant exister entre, d'un côté, les professionnels et les logiques institutionnelles et, de l'autre, ces publics

Suivi de la CODE en 2017

- La pauvreté est une **problématique transversale** au cœur des préoccupations de la CODE, en particulier de ses études 2014 (anniversaire de la Convention), 2015 (effets de la crise) et 2016 (placement de l'enfant à l'hôpital par l'Aide à la jeunesse).
- Ce thème est également **central dans le Rapport alternatif** des ONG.
- En avril, la CODE a fait partie des **signataires d'un courrier appelant au boycott du « service communautaire »**, nouveau dispositif mis en place par la loi du 21 juillet 2016 qui permet aux CPAS de contraindre un allocataire d'effectuer des travaux bénévoles (et donc gratuitement) comme condition pour pouvoir bénéficier du Revenu d'intégration sociale. Ce courrier a été initié par le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, membre de la CODE.

Violence

Dans le Rapport alternatif de 2010, la violence à l'égard des enfants était évoquée à différents niveaux : **violences institutionnelles (pauvreté, enfermement...), châtiments corporels (question non légiférée en Belgique), maltraitance psychologique et/ou physique, exploitation...**

Suivi de la CODE en 2017

- **Toutes ces dimensions se retrouvent dans le dernier Rapport alternatif des ONG.** La CODE y a en particulier souligné à la fois l'ampleur et la méconnaissance de la maltraitance infantile (en particulier intrafamiliale) en Belgique.

- Parallèlement, les enfants de catégories vulnérables, dont on sait combien ils sont en plus grand risque d'être confrontés à des violences institutionnelles, ont fait **l'objet d'analyses spécifiques de la part de la CODE**. Une attention a ainsi été portée aux mineurs étrangers (quatre analyses), aux enfants de parents séparés (analyses sur l'hébergement égalitaire et sur la médiation), aux enfants en situation de pauvreté (deux analyses), à la violence genrée (analyse sur les mutilations génitales féminines), aux aidants proches (une analyse), aux enfants victimes de traite et d'exploitation sexuelle (une analyse) ainsi qu'aux enfants témoins voire victimes de génocide, crime contre l'humanité, crimes de guerre et crimes d'agression (une analyse).
- Notons que dans le cadre de **l'étude CODE sur les enfants placés à l'hôpital**, certains professionnels avaient souligné que la situation de certains enfants séjournant à l'hôpital sans raison médicale s'apparente à une forme de violence institutionnelle. Cette étude a été **largement diffusée** en 2017.



Santé

L'écart des inégalités de santé a drastiquement augmenté ces dernières années. **Environ 10% de la population n'est pas en mesure de payer ses frais de soins de santé.** Les personnes à faibles revenus, les jeunes peu qualifiés et les enfants de familles en situation de pauvreté sont plus à risque de développer des maladies chroniques et des incapacités.

Les enfants restent dépendants de leurs parents. **Il n'existe pas de soins de santé gratuits et inconditionnels pour les moins de 18 ans**, et le système du tiers payant ne s'applique pas spécifiquement.

Concernant la satisfaction à l'égard de la vie et le sentiment de bien-être, la Belgique se situe en queue de peloton par rapport aux autres pays de l'OCDE. Par exemple, **un quart des enfants interrogés rapporte au moins un problème de santé par jour.** Les enfants se sentent trop peu informés sur la question de leur bien-être psychologique. **La Belgique est en tête en ce qui concerne le taux de suicide chez les jeunes** (manque de confiance en eux, mal-être...).

Les politiques menées manquent de cohérence. En outre, une réforme de 2016 a rendu **l'accès à une aide psychologique encore plus complexe**, notamment pour les mineurs étrangers, qui constituent pourtant la catégorie la plus vulnérable sur un plan psychique.

Suivi de la CODE en 2017

- Les inégalités des enfants en matière de santé font l'objet d'une **grande attention de la CODE**, encore une fois de manière transversale.
- **Publication d'une analyse** sous le titre « Rilatine : traitement ou produit dopant contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant ? » (mars). L'augmentation des prescriptions de ce médicament, indiqué dans les troubles de l'attention et l'hyperactivité ; est souvent liée à un objectif de meilleures performances scolaires, et est le témoin des multiples pressions sur les enfants (école, parents...).
- **Publication du deuxième volet du triptyque « Santé psychique des MENA »**, consacré à leurs traumatismes et symptômes récurrents (mars). Le premier volet, « Etat de la situation des violences subies », avait été publié fin 2016. Une troisième partie sera publiée en 2018, et portera sur l'impact des vulnérabilités au quotidien.

Handicap

Malgré de nombreux plans d'action et autres projets de réformes, **les droits des enfants en situation de handicap ne sont pas suffisamment respectés** en Belgique. Le manque de ressources pour un soutien adapté les empêche notamment de participer pleinement à la vie de la société. Les aménagements dits « raisonnables » restent rares et le nombre exact d'enfants en situation de handicap imprécis. **La politique du handicap est morcelée**, ce qui complique l'accès à l'information et rend difficile l'exercice effectif des droits et l'accès aux services.

A l'école, **le droit d'inscription pour les enfants en situation de handicap n'est pas garanti**, les écoles pouvant encore trop facilement refuser d'inscrire un enfant. **Les écoles inclusives restent trop peu nombreuses.**

Suivi de la CODE en 2017

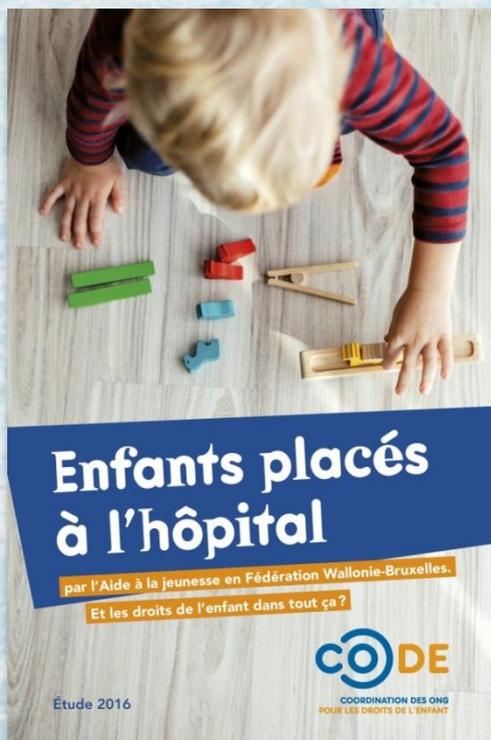
- Le 13 mars, **la CODE a réuni plusieurs acteurs** travaillant, de près ou de loin, sur des questions de handicap, en vue de l'élaboration du Rapport alternatif des ONG (Gamp, Famisol-Familles solidaires, Ligue des familles...).

Aide à la jeunesse

L'Aide à la jeunesse a pour mission d'apporter une aide spécialisée (et non judiciaire) aux enfants en difficulté ou en danger (pour des raisons de santé, de sécurité et/ou de conditions d'éducation), ainsi qu'aux personnes éprouvant des difficultés à remplir leur rôle de parents. Toutefois, dans la pratique, **un manque de réponses adaptées aux besoins et à l'intérêt des enfants et des familles est constaté.**

A ce jour, en Fédération Wallonie-Bruxelles, **40.000 enfants sont pris en charge quotidiennement par l'Aide à la jeunesse**, et les chiffres quant à l'origine de ces prises en charge, notamment du placement, confirment un lien certain entre le risque d'être confronté à une mesure de ce type et les caractéristiques socio-économiques des familles.

Les ONG francophones s'inquiètent tout particulièrement de l'adoption de la **loi du 19 mars 2017 relative à l'instauration d'un statut pour les accueillants familiaux, facilitant la délégation de l'autorité parentale**. Elles rappellent que le placement doit être une mesure provisoire de dernier recours et que déléguer des attributs de l'autorité parentale aux accueillants n'est ni adéquat ni souhaitable.



Notons qu'il arrive que des enfants soient placés à l'hôpital pour des raisons étrangères à des mesures de santé et ce parfois pour de nombreux mois. Les ONG s'inquiètent de **l'inadéquation de telles structures aux besoins de l'enfant.**

Par ailleurs, selon les chiffres disponibles, **14% des enfants sont aidants proches : ils apportent une aide de plusieurs heures par jour à un proche de la famille en situation de grande dépendance (handicap, maladie...).** Cette situation est méconnue et empêche souvent ces enfants de mener à bien leurs études, d'avoir des loisirs et, à terme, de trouver un emploi. Certains développent des troubles physiques ou psychiques invalidants.

Notons enfin que beaucoup d'enfants risquent de ne pas/plus demander d'aide ou de ne pas raconter l'entièreté de leur histoire étant donné que **le**

secret professionnel est de plus en plus mis sous pression. En effet, le 5 mai 2017, une loi contenant notamment une obligation pour le personnel des CPAS de fournir à la Justice les informations qu'il jugerait digne de constituer « des indices sérieux d'une infraction terroriste » (avec la possibilité d'être sanctionné en cas de refus) a été adoptée.

Cette réforme risque de fragiliser le lien entre les travailleurs sociaux, les enfants et les familles. Pourtant, des exceptions au secret professionnel sont déjà prévues par la loi belge et permettent à des professionnels qui voudraient dénoncer de tels faits de le faire en toute légalité.

Suivi de la CODE en 2017

- **Un suivi de l'étude 2016 « Enfants placés à l'hôpital par l'Aide à la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles : et les droits de l'enfant dans tout ça ? »** a été assuré, avec notamment l'envoi d'un communiqué de presse le 14 février 2017, la présentation de l'étude devant différents acteurs de l'aide à la jeunesse de la région montoise (le 16 mars) et au sein de la Fédération des Service de placements familiaux (le 17 février).
- **Publication d'une analyse** sous le titre « Secret professionnel limité, droits fondamentaux bafoués ? » (avril). Elle a été intégrée dans un syllabus de formation organisé par Jeunesse & Droit.
- **Publication d'une analyse** sous le titre « Parrainage : Initiative citoyenne dans l'intérêt de l'enfant » (juillet).
- **Publication d'une analyse** sur la définition et le statut des aidants proches en Belgique (décembre).

Accueil préscolaire

En matière d'accueil de la petite enfance, on note **de grandes disparités** d'une part entre zones urbaines et rurales (les pénuries de places se font surtout sentir dans les villes), mais également entre différentes communes d'une même zone urbaine (comme à Bruxelles notamment), et d'autre part selon que la famille a ou non des besoins spécifiques en raison d'une ou de plusieurs vulnérabilités (handicap, pauvreté...).

Ainsi, en Fédération Wallonie-Bruxelles, deux tiers des enfants n'ont pas de place d'accueil (taux de couverture de 33,1% pour l'année 2016). **En Région de Bruxelles-Capitale, le taux de couverture baisse à 28,9%, soit une place d'accueil pour quatre enfants.** Il est de 34,9% en Wallonie et de 52,9% en Flandre.

Accueil extrascolaire

Les réalités concernant l'application du droit aux loisirs et aux activités extrascolaires sont semblables au nord et au sud du pays, même si les chiffres disponibles portent parfois sur des dimensions différentes. En résumé, **les loisirs passent souvent à la trappe pour les enfants les plus vulnérables.** Pour rappel, les loisirs libres ont lieu à la maison, dans l'espace public, les parcs, les musées, en vacances... et les loisirs encadrés (ou extrascolaires) sont proposés par exemple par des associations, dans ou à l'extérieur des établissements scolaires.

Suivi de la CODE en 2017

- **Publication d'une analyse** sous le titre « Accueil de la petite enfance : sujets de préoccupation et recommandations » (décembre).

Enseignement

Les enquêtes PISA montrent, depuis de nombreuses années, que **l'enseignement en Belgique compte parmi les plus inégalitaires d'Europe (UE/OCDE)**, et qu'il ne remplit pas sa fonction d'ascenseur social. L'école est un lieu de **reproduction des inégalités**, surtout pour les enfants issus de milieux défavorisés sur le plan socio-économique et issus de l'immigration. Jusqu'ici aucune mesure suffisamment forte n'a été prise pour lutter contre ce constat. Les enfants de familles défavorisées, notamment celles avec un parcours migratoire, ont une plus grande probabilité de retard dans les acquis scolaires. Certaines attitudes discriminatoires de la part du corps enseignant sapent les opportunités éducatives et la confiance dans les institutions sociales.

L'absence de gratuité scolaire, pourtant consacrée par différentes législations, a un impact important en matière d'inégalités. Selon la Ligue des familles sur cette question, un parent sur douze témoigne avoir été mis en difficulté par le paiement des frais scolaires. Ces frais ont de nombreuses conséquences négatives parmi lesquelles des comportements d'évitement et d'absentéisme.

D'une manière générale, **l'enseignement belge se caractérise par un taux élevé de redoublement, des orientations précoces vers l'enseignement spécialisé ou des formations très inégale**, et un **taux d'abandon alarmant** (un jeune sur cinq ne termine pas l'enseignement secondaire). Le redoublement scolaire est particulièrement élevé en Fédération Wallonie-Bruxelles (pas loin de quatre fois supérieur au chiffre des pays de l'OCDE). Pour ce qui est des filières et relégations, on constate que les enfants des groupes sociaux les plus défavorisés sont plus souvent dirigés vers l'enseignement technique ou professionnel. Ils sont également surreprésentés dans l'enseignement spécialisés, ces choix menant souvent à

la démotivation et au décrochage scolaire. Les ressources manquent pour permettre aux écoles de travailler sur l'égalité des chances en matière d'éducation, et ne font pas l'objet d'une politique de coordination.

Suivi de la CODE en 2017

- Le 15 février, un **communiqué de presse** sur « Le Pacte pour un enseignement d'excellence : une opportunité à ne pas manquer... pour le bien et le futur de nos enfants » a été diffusé. La CODE en est cosignataire. Le sont aussi de nombreux membres de la CODE et le Délégué général aux droits de l'enfant.
- Le **Rapport alternatif des ONG analyse la place des droits de l'enfant dans l'enseignement** de différents points de vue : inégalités, discrimination, coût scolaire, redoublement, filières et relégations vers l'enseignement technique, professionnel et spécialisé, exclusions, manque d'écoles, réformes de l'enseignement et la situation des NEETs (à savoir les jeunes qui quittent l'école sans diplôme, n'ont pas d'emploi et ne suivent pas de formation par ailleurs).
- **Publication d'une analyse** sous le titre « Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants : état des lieux » (avril).

Justice

La Justice fait face à un **manque important de moyens humains et financiers**, ce qui a pour conséquence d'empêcher un fonctionnement rapide et efficace. De plus, l'accès à la Justice s'est complexifié. De plus en plus de familles n'ont pas la capacité financière de faire valoir leurs droits en justice, ni ceux de leurs enfants. Les magistrats et avocats manquent d'une formation complète en droits de l'enfant (des formations existent mais sont trop peu suivies) ainsi que d'une approche adaptée aux enfants.

Le dessaisissement et l'enfermement des mineurs restent extrêmement préoccupants. Ils sont contraires aux recommandations du Comité des droits de l'enfant (un mineur ne peut être jugé comme un adulte et la détention doit être une mesure de dernier ressort).

En septembre 2014, **le Tribunal de la famille et de la jeunesse est devenu opérationnel.** Il constitue une indéniable avancée en matière de droits de l'enfant, car il rassemble enfin les différentes compétences en matières familiales qui étaient jusque-là dispersées entre plusieurs juridictions différentes. Toutefois, entre autres choses, son principe fondateur, « une famille = un dossier = un juge », n'est pas strictement appliqué dans les faits.

Notons aussi que **la Belgique a abaissé à 14 ans l'âge à partir duquel un mineur peut faire l'objet d'une sanction administrative communale (SAC)** suite à une petite infraction. Les notions d'incivilités et de nuisance sont très floues, et il est possible d'infliger une sanction pénale à un mineur sans qu'il ne bénéficie de la loi relative à la protection de la jeunesse. Une absence d'impartialité et d'indépendance des fonctionnaires communaux sont à relever.

Suivi de la CODE en 2017

- **Publication d'une analyse** sous le titre « Enfants témoins devant la Cour Pénale Internationale » (mars).
- **Publication d'une analyse** s'intitulant « Législation sur l'hébergement égalitaire : 10 ans après... » (mars).
- **Publication d'une analyse** sous le titre « La médiation, outil de résolution des conflits familiaux » (mars).

Migration

La situation des enfants migrants et réfugiés **est particulièrement préoccupante**. En 2016, 4.960 enfants ont demandé l'asile en Belgique. Parmi eux, 1.076 n'étaient pas accompagnés d'un adulte (MENA). Ces derniers sont de plus en plus jeunes (moins de 12 ans).

La moitié des MENA ne demande pas l'asile pour différentes raisons (peur d'un renvoi, manque d'information, violences...) ; or les risques de disparition et d'exploitation sont réels (plus de 90 cas en 2016).

Les ONG estiment que, dans sa communication en matière de migration, le gouvernement belge se concentre sur l'éloignement et le renvoi des demandeurs d'asile et des migrants, ce qui va **à l'encontre de l'intérêt supérieur de l'enfant**.

Dans la pratique, **l'accès aux droits, à la protection spéciale, à un tuteur, à la mutuelle et à la scolarité ne sont pas toujours garantis** pour les MENA, qui vivent ainsi dans une situation précaire et instable.

Le vécu des enfants migrants est de plus en plus traumatisant, dans le pays d'origine, mais aussi lors du parcours migratoire et durant la procédure dans le pays d'accueil. La plupart des enfants en fuite ne fréquentent plus l'école. L'isolement social, l'insécurité entourant le séjour et les problèmes d'adaptation sont particulièrement stressants. Les problèmes psychiques, voire psychiatriques, de ces enfants augmentent dans des proportions peu connues auparavant.

Suivi de la CODE en 2017

- Les inquiétudes des ONG concernant les mineurs étrangers, accompagnés ou non, ont été **relayées tout au long de l'année**, par différents biais.
- Le 6 mars, **signature d'une lettre ouverte** à l'initiative de PICUM (Platform for International Cooperation on Undocumented Migrants) concernant l'évolution de la politique européenne en matière de migration, intitulée « Necessary provisions to respect children's rights in EU and member state return policies and practices ».
- **Participation aux activités de la Plate-forme « Mineurs en exil »**, dont la CODE est membre, et qui est coordonnée par le Service Droit des Jeunes (SDJ) de Bruxelles, membre de la CODE. Participation à différents groupes de travail et à la journée d'étude « Trauma et résilience chez les enfants et les familles en exil », le 15 décembre.
- **Publication d'une analyse** sur la santé psychique des MENA « Partie II : Traumatismes et symptômes récurrents » (mars).
- **Publication d'une analyse** sous le titre « Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants » (avril).
- **Publication d'une analyse** sous le titre « Migrant mineur, préjudice majeur. Le triple test osseux à la loupe des droits de l'enfant » (décembre).
- La CODE est **signataire de la campagne « On n'enferme pas un enfant. Point »** en réponse à la construction, débutée en août 2017, d'un centre de détention pour familles migrantes et enfants dans la périphérie Bruxelloise. Cette campagne est portée par la Plate-forme Mineurs en exil et par Unicef Belgique.

Coopération au développement

En Belgique, **l'aide au développement diminue d'année en année**. Les ONG regrettent en particulier que le gouvernement n'accorde pas une place plus explicite, dans la coopération au développement à l'éducation au sens large (éveil du jeune enfant, scolarité...), aux droits de l'enfant (y compris à l'éducation de ces droits) et à l'égalité de genre.

Suivi de la CODE en 2017

- **Signature d'un courrier** sur la coopération au développement, à l'initiative de Plan International et de la Kinderrechtencoalitie le 2 mai.

III. INFORMATION, SENSIBILISATION ET EDUCATION AUX DROITS DE L'ENFANT

La CODE a pour mission de **sensibiliser les adultes aux droits de l'enfant**.

Parce que ce travail est notamment destiné aux professionnels de l'enfance et aux adultes d'une manière générale, les enfants sont indirectement touchés par cette mission de la CODE. Qui plus est, de temps à autre, les permanentes de la CODE effectuent également un travail de sensibilisation aux droits de l'enfant à l'attention des plus jeunes.

A l'attention des adultes (Education permanente)

A titre principal, la CODE propose et développe un **regard critique sur l'état de la situation des droits de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Belgique**, via des analyses et des études dans une perspective d'éducation permanente. Les objectifs généraux sont de faire prendre connaissance des droits de l'enfant et de leur **dimension universelle et globale** (un droit n'est pas plus important qu'un autre), de lutter contre les idées reçues et les amalgames, de promouvoir les bonnes pratiques, de permettre à tout le monde d'avoir une vision juste des réalités de terrain en matière de droits de l'enfant, de rendre visibles les catégories d'enfants les plus vulnérables, de faire en sorte que les législations soient en adéquation avec les prescrits de la Convention relative aux droits de l'enfant et, plus généralement, de promouvoir une culture des droits de l'enfant.

Classiquement, **les publications de la CODE font l'objet de débats en son sein**. Ce processus de discussion et de relecture par les membres de la CODE est exigeant à divers niveaux, notamment en termes de temps. Toutefois, cette façon de travailler apporte une qualité certaine aux productions. Il

arrive que des analyses soient réalisées en étroite collaboration avec certains membres (une charte de collaboration a été réalisée en 2014). Toutes les publications de la CODE n'en restent pas moins des productions propres.

Etant donné qu'il existe **164 publications en ligne à ce jour**, nous sommes tentés de vous conseiller la lecture des documents suivants, afin d'avoir un aperçu général à la fois des prescrits de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la situation en Belgique :

« De l'importance pour l'enfant d'avoir des droits. Et des devoirs ? », mai 2008.

« La Convention relative aux droits de l'enfant : un contenu toujours nécessaire ! », novembre 2014.

« Les droits de l'enfant ont le blues : impacts de la crise économique sur les droits de l'enfant », janvier 2016.

« Rapport alternatif des ONG sur l'application par la Belgique de la Convention relative aux droits de l'enfant », décembre 2017.

Les analyses et études sont mises **en ligne sur le site de la CODE** (rubrique « Publications »). Elles sont également diffusées par voie électronique et via les réseaux sociaux. Un travail de vulgarisation est réalisé (il a d'ailleurs été renforcé ces dernières années). La perspective prise est pluridisciplinaire (droit, sociologie, psychologie...), avec la Convention relative aux droits de l'enfant pour fil conducteur.

Certains documents produits par la CODE font également l'objet de **publications extérieures** (journaux de membres, revues spécialisées...).

Les thèmes développés en 2017 ont **augmenté l'expertise de la CODE et sa représentativité** au sein de la collectivité comme interlocuteur privilégié en matière de droits de l'enfant.

Nos analyses 2017, déjà intégrées dans les thèmes du chapitre II sont rappelées ci-après :

1. « Rilatine : traitement ou produit dopant contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant? ».
2. « Enfants témoins devant la Cour Pénale Internationale ».
3. « Santé psychique des MENA. Partie II : Traumatismes et symptômes récurrents ».
4. « Législation sur l'hébergement égalitaire : 10 ans après... ».
5. « Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants : état des lieux ».
6. « Secret professionnel limité, droits fondamentaux bafoués ? ».
7. « La médiation, outil de résolution des conflits familiaux ».
8. « Prévention contre les mutilations génitales féminines : vers une solution durable ».
9. « Parrainage : Initiative citoyenne dans l'intérêt de l'enfant ».
10. « La participation des enfants ne doit pas être un vœu pieux ».
11. « De quelques freins de la Belgique dans l'application des droits de l'enfant ».
12. « Traite et exploitation sexuelle des enfants en Belgique : état des lieux et recommandations ».
13. « Accueil de la petite enfance : sujets de préoccupation et recommandations ».
14. « Les aidants proches en Belgique : définition et statut ».
15. « Migrant mineur, préjudice majeur. Le triple test osseux à la loupe des droits de l'enfant ».

S'y ajoute notre étude 2017 : le Rapport alternatif des ONG sur l'application par la Belgique de la Convention relative aux droits de l'enfant.

A des fins de sensibilisation et d'éducation, les permanentes sont disponibles pour **effectuer des présentations sur les droits de l'enfant**, soit dans une perspective généraliste soit sur un thème spécifique (selon les recherches effectuées par la CODE, et donc son expertise). Ces présentations ont généralement lieu sur demandes extérieures (politique, associations, écoles...). En 2017, **une formation générale sur la situation des droits de l'enfant** a été donnée dans le cadre du Certificat interdisciplinaire en droits de l'enfant (CIDE) à l'UCL (21 avril).

Dans la mesure du possible, les permanentes se montrent également disponibles pour **répondre aux questions des citoyens** (et les rediriger vers une association de première ou deuxième ligne si nécessaire), y compris d'étudiants (les demandes sont fréquentes).

A l'attention des enfants (Festival Zéro>18)



Depuis 2011, la CODE est invitée par le Cabinet du Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles à participer aux réunions du **Comité organisateur du Festival des droits de l'enfant**. Intitulé Festival Zéro>18, celui-ci se tient en Fédération Wallonie-Bruxelles à l'occasion de l'anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant (novembre).

Son Comité d'accompagnement est composé de représentants respectivement du Cabinet de Rudy Demotte, de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de l'institution du Délégué général aux droits de l'enfant, de Badje et de la CODE.

En 2017, le Comité d'accompagnement s'est réuni à sept reprises afin de définir les contours du programme, le projet dans son ensemble, la communication, etc.

Depuis 2014 **la coordination générale de l'évènement bruxellois a été confiée à Badje**, membre de la CODE, qui s'est attelé à rendre l'évènement plus cohérent, participatif et durable. Les valeurs mises en avant nous permettent de penser que le Festival évolue vers un évènement de plus en plus en adéquation avec les droits de l'enfant (participation, accessibilité, etc.).

En 2017, **le Festival s'est déroulé le 12 novembre à Bruxelles** (Flagey). Il s'est aussi décentralisé à travers divers évènements qui se sont déroulés dans d'autres communes bruxelloises ou villes wallonnes. Tous ces évènements ont été subsidiés par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre d'un appel à projets auquel la CODE a participé en tant que membre du jury.

A Flagey, en collaboration avec l'équipe du Délégué général aux droits de l'enfant, deux permanentes de la CODE ont animé un atelier d'expression créative ouvert à tous. Intitulé « Bulles d'expression », cet atelier consistait à récolter les avis et la parole des enfants sur le festival et sur les droits de l'enfant, au travers de post-it en forme de bulles, à coller sur de grands panneaux, et de questionnaires évaluatifs.

En parallèle, les enfants ont pu créer des badges et magnets sur lesquels ils avaient la possibilité **d'écrire, dessiner, faire des collages** en rapport avec

leurs impressions sur le festival et/ou les droits de l'enfant. L'atelier a connu un beau succès (plus de 100 pièces créées).



Les échos furent **très positifs et encourageants**, que ce soit au sujet de la qualité des animations ou bien de l'accueil.

D'une manière générale, **l'édition 2017 du Festival a été un succès**, et ce en termes de participation du grand public, d'intérêt, de variété du programme et de qualité des animations.

IV. COLLECTE, PASSAGE D'INFORMATIONS ET PARTENARIATS

Un rôle important de la CODE consiste en la **récolte et la transmission d'informations**, qui se matérialisent notamment via des rencontres, du partage d'informations de différentes manières, des échanges électroniques... Ce faisant, la CODE répercute auprès de ses membres ou d'autres acteurs intéressés diverses informations de fond, des actualités et des évènements relatifs aux droits de l'enfant. Dans ce cadre, le site Internet, la page Facebook et la lettre d'information de l'association sont des outils importants.

Le passage d'informations se réalise en particulier **dans le cadre de partenariats et bien sûr lors des réunions de la CODE**. Il fait d'ailleurs l'objet d'un point à part entière de l'ordre du jour de chacune d'entre elles.

Groupes de travail et partenaires privilégiés

La CODE travaille avec toute une série d'institutions et d'associations actives en matière de droits de l'enfant en Belgique. Ce travail s'établit de manière régulière avec des institutions publiques, mais aussi avec diverses associations généralistes ou spécialisées en matière de droits de l'enfant. Dans ce cadre, **la CODE participe à plusieurs groupes de travail**. Elle veille à être en contact avec tout partenaire associatif ou institutionnel, en fonction des demandes, des actualités et des thèmes de recherche approfondis.

Il arrive que, par manque de forces vives, la CODE (qui comprend actuellement trois personnes à temps partiel) soit amenée à freiner certaines collaborations.

Niveau international

CRIN

La CODE est membre du **Réseau d'information des droits de l'enfant** (Child Rights International Network - CRIN), réseau mondial indépendant (basé à Londres) qui facilite l'échange d'informations concernant les droits de l'enfant entre les acteurs impliqués dans la réalisation et la mise en pratique de la Convention relative aux droits de l'enfant (ONG, organes des Nations Unies, organisations inter-gouvernementales, institutions académiques, et autres professionnels du milieu des droits de l'enfant).

Child Rights Connect

Parallèlement, la CODE est aussi en contact avec Child Rights Connect, qui est une **coalition basée à Genève d'organisations internationales et non-gouvernementales** travaillant ensemble afin de faciliter la mise en œuvre de la Convention. Child Rights Connect soutient la participation des ONG, et en particulier celle des coalitions nationales, notamment dans le processus de rapportage au Comité des droits de l'enfant.

Eurochild

En 2017, la CODE a **participé activement, sans être membre à part entière, à plusieurs réunions d'Eurochild**, notamment à une table ronde le 27 janvier et à un « working seminar » le 22 juin, tous deux sur le thème des droits de l'enfant dans le contexte de la désinstitutionalisation en Belgique (« Ensuring children's rights in the context of deinstitutionalisation in Belgium »), en lien, donc, avec l'étude 2016 de la CODE sur les enfants placés à l'hôpital.

Niveau national

Commission nationale pour les droits de l'enfant

La CODE **participe aux travaux de la Commission nationale pour les droits de l'enfant** (CNDE) depuis sa création en 2007 (qui était très demandée par les ONG, l'ensemble du secteur des droits de l'enfant en Belgique, et le Comité des droits de l'enfant lui-même). Elle en est membre avec voix consultative. Depuis 2015, la CODE est par ailleurs membre de l'organe d'avis de la CNDE, constitué d'experts en matière de droits de l'enfant. En 2017, la CODE a participé à et diffusé deux publications de l'organe d'avis.

Kinderrechtencoalitie Vlaanderen

La CODE travaille en **étroite collaboration avec son homologue néerlandophone**, la KIRECO, pour toutes les questions fédérales, le suivi des Observations finales et générales du Comité, et bien sûr le Rapport alternatif des ONG sur l'application de la Convention, qui a constitué le cœur de leur travail en 2017. La CODE et la KIRECO se sont rencontrées à 8 reprises en 2017 dans le cadre de leur collaboration pour la rédaction du Rapport alternatif des ONG, et également lors de l'OpenForum « De rechten van kinderen in migratie » (enfants migrants) le 25 janvier et lors de la journée d'étude « Samen naar Genève », le 24 mai, qui a nourri le rapportage des ONG.

Plate-forme « Mineurs en exil »

Coordonnée par le Service Droit des Jeunes, la Plate-forme bilingue Mineurs en exil vise, notamment, à **donner un statut protégé aux mineurs étrangers accompagnés et non accompagnés (MENA)**. La Plate-forme comporte divers groupes de travail. En 2017, la CODE a suivi les travaux des groupes de travail relatifs aux MENA, aux familles avec enfants mineurs en séjour irrégulier, et à

la détention des familles avec enfants mineurs. La CODE a assisté, dans ce cadre, à 6 réunions ainsi qu'à une conférence organisée par la Plate-forme et au Commissariat pour les réfugiés des Nations Unies sur le thème du traumatisme et de la résilience chez les enfants et les familles en exil (15 décembre 2017).

What do you think ?

La CODE **participe aux groupes de pilotage** du projet « What do you think ? » de l'UNICEF qui récolte la parole d'enfants en situation de vulnérabilité, à travers un large processus participatif.

Niveau communautaire

Délégué général aux droits de l'enfant

L'année 2017 a une nouvelle fois été marquée par une **bonne collaboration avec le service du Délégué général aux droits de l'enfant**, à différents niveaux et moments, en particulier autour, d'une part, du rapportage à l'attention des Nations Unies et, d'autre part, du Festival des droits de l'enfant. Une prise de position commune (communiqué de presse) concernant le Pacte d'Excellence est également à noter. Enfin, la CODE a assisté au et communiqué autour du spectacle « Rien à faire, rien à perdre » du Délégué et de son équipe, autour de récits de vie de jeunes ayant été confrontés à la radicalisation violente.

Centre interdisciplinaire des droits de l'enfant

La CODE est **membre du Centre interdisciplinaire des droits de l'enfant (CIDE) depuis 2012**. Il s'appuie aujourd'hui sur un partenariat entre l'Université Catholique de Louvain (UCL), Défense des enfants international (DEI), les Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix de Namur (FUNDP), l'Université libre de Bruxelles (ULB) et la CODE.

Le CIDE développe trois pôles d'activités complémentaires qui se soutiennent mutuellement : la recherche, la formation et l'action. En particulier, le CIDE organise le Certificat interdisciplinaire en droits de l'enfant, auquel la CODE prend part chaque année comme intervenant (présentation d'un module sur l'état de la situation des droits de l'enfant en Belgique, le 21 avril, en collaboration avec l'UNICEF).

Education et droits de l'enfant

Fin 2017, deux membres de la CODE, UNICEF Belgique et Plan International Belgique, ont exprimé leur souhait de créer un **Conseil consultatif « Education et Droits de l'enfant »**. La CODE a participé à la réflexion de ce Conseil, entre membres.

GAMP

En 2017, dans le cadre du processus de rapportage à l'attention des Nations Unies, la CODE a étroitement collaboré avec le GAMP (**Groupe d'action qui dénonce le manque de places pour personnes handicapées de grande dépendance**) dans le cadre de la rédaction de la partie du Rapport alternatif des ONG consacrée au handicap. Le GAMP est un mouvement de pression citoyen qui revendique, pour les personnes handicapées de grande dépendance, le droit à l'accueil adapté, aux aides spécialisées et à l'inclusion sociale au même titre que tous les citoyens.

Jeunes aidants proches

La CODE a collaboré avec l'asbl Jeunes aidant proches dans le cadre du rapportage. Le 4 octobre, la CODE a également assisté à leur journée d'étude 2017 « Pistes et actions concrètes pour soutenir les jeunes aidants proches ».

Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

La CODE **participe aux travaux du Groupe de suivi permanent de la Convention des droits de l'enfant** de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse de la Communauté française (OEJAJ).

Réseau Prévention Harcèlement

Le **Réseau Prévention Harcèlement a été créé en suivi de deux conférences sur le harcèlement à l'école** en 2014 et 2015. Ce groupe de travail est notamment coordonné par un collectif d'associations et de chercheurs universitaires. La CODE en fait partie.

Jurys

En 2017, la CODE a fait partie d'un jury dans le **cadre du Centre interdisciplinaire des droits de l'enfant** (travail de fin d'étude), ainsi que du jury pour **l'appel à projets dans le cadre du Festival Zéro18**

V. OUTILS DE COMMUNICATION ET DE DIFFUSION

En 2017, la CODE a poursuivi son travail de communication vers le grand public, les professionnels et les politiques. L'association est particulièrement attentive à la diffusion de ses écrits (études, analyses, communiqués, lettres ouvertes...), à des fins de sensibilisation. Ces dernières années, les canaux de communication se sont multipliés (site Internet, page Facebook, lettre d'information...), sans pour autant prendre le pas sur le travail de fond.

Site Internet

Qui sommes-nous ? Nos publications Agenda Actualités Liens

La CODE est la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant. Elle veille à la bonne application de la **Convention des droits de l'enfant** en et par la Belgique. Elle est reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles en tant qu'**association d'éducation permanente**. Vous trouverez sur ce site des informations relatives à nos **activités** et celles de nos membres, des **actualités de droits de l'enfant** et l'**agenda** des événements qui se déroulent en faveur d'un meilleur respect de l'enfant en Belgique.

FOCUS

La CODE et ses membres ont contribué à la campagne "On n'enferme pas un enfant. Point." avec une **courte vidéo**.

La CODE chez vous

Pour être averti dès qu'un nouvel article est publié, **abonnez-vous au fil RSS** du site de la CODE.

Suivez-nous

Recherchez

Agenda des droits de l'enfant

- 19 juin 2018 - Formation : Enfants et ados au comportement violent - La Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente - Bruxelles
- 13 septembre 2018 - Formation : Mieux accompagner les jeunes : "Ma motivation... le moteur de mes actions !" - STICS - Schaerbeek
- 18 septembre 2018 - Formation : Le mineur dans le droit pénal - J&D - Namur

> **Tous les événements**

Actualités des droits de l'enfant

- Communiqué de presse : La société civile entendue par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies !
- Carte blanche de la CODE : L'enfermement d'enfants en centre fermé est intolérable !
- La CODE accueille un nouveau membre !

> **Toutes les actualités**

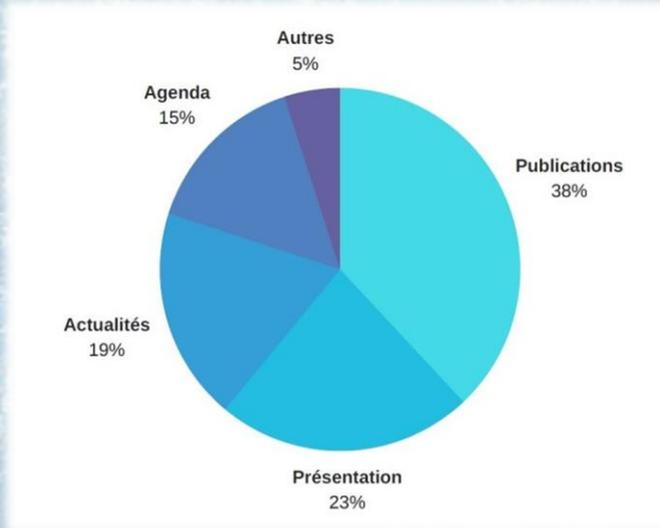
Publications de la CODE

- Le processus de rapportage au Comité des droits de l'enfant : pourquoi, comment et quand ?
- Rapport alternatif des ONG sur l'application par la Belgique de la Convention relative aux droits de l'enfant : Synthèse des constats en Fédération Wallonie-Bruxelles
- Etat de la situation des droits de l'enfant en Belgique : ce que les ONG recommandent

> **Toutes les publications**

Le site Internet www.lacode.be présente des informations sur la CODE et ses membres, un agenda d'activités qui se déroulent en faveur d'un meilleur respect des droits de l'enfant (en Belgique principalement), des actualités, un focus, toutes les publications de l'association et des liens vers d'autres acteurs ou institutions utiles du secteur des droits de l'enfant. Ce site est conçu à l'attention d'un public adulte (citoyens, professionnels, politiques, journalistes). Par ce biais, nous espérons œuvrer pour une sensibilisation plus large des principes défendus par la Convention relative aux droits de l'enfant, et une information actualisée quant à l'état de la situation en Belgique.

Le site connaît une bonne visibilité. En 2017-2018, il a bénéficié d'une **moyenne de 130 visites par jour** (avec des pics allant jusqu'à 278 visites sur une journée). La situation est stable par rapport à 2016. La section Agenda a été particulièrement populaire en 2017-2018, puisqu'elle a comptabilisé 49% des visites. Voici les sections les plus consultées depuis la création du site :



Cette dernière année, les thèmes des publications les plus visités concernent les **Rapports généraux et alternatifs sur les droits de l'enfant** (2,4%), la pauvreté/mendicité (2,3%) et l'aide et protection jeunesse (2,2%).

Toute association peut contacter la CODE pour la mise en ligne d'informations pertinentes. Le site de l'association est en effet pensé comme un **carrefour d'informations en matière de droits de l'enfant**. Nous constatons par ailleurs que de plus en plus de sites Internet proposent des liens vers celui de la CODE.

Page Facebook

Pour répondre au souhait d'atteindre plus efficacement le grand public, la CODE a créé, fin mai 2014, une page Facebook.

Au 1^{er} juin 2018, nous comptabilisons **790 « abonnés »** à notre page Facebook (soit 164 abonnés supplémentaires en un an, ce qui correspond à une augmentation constante par rapport aux années antérieures). La portée des publications de la CODE est passée d'en moyenne 163 personnes touchées par publication en 2016 à 202 en 2017.

Cette page est **très régulièrement alimentée** d'informations de la CODE, de ses membres, et de toute actualité pertinente en lien avec les droits de l'enfant. Les transferts par des particuliers ou des associations (membres ou partenaires) d'actualités postées par la CODE sont en constante augmentation. Ils sont plus nombreux lorsqu'il s'agit d'actualités de la CODE elle-même, comme c'est le cas par exemple pour des cartes blanches, des communiqués de presse ou la diffusion d'une étude, comme le Rapport alternatif des ONG.

Il est également intéressant de noter que **Facebook est la deuxième source (après Google) générant des visites vers le site Internet de la CODE.**

Lettre d'information

La CODE publie une **lettre d'information généraliste** (newsletter) à l'attention de tous (521 contacts à ce jour). Pour s'y abonner, il suffit d'envoyer un mail à info@lacode.be.

Par manque de forces vives, ce travail de diffusion a été quelque peu mis entre parenthèses durant la deuxième partie de l'année 2017. A partir du printemps 2018, le projet sera d'en envoyer une par mois, reprenant d'une part les principales actualités de la CODE et d'autre part la présentation d'un membre (par ordre alphabétique) et de ses actualités.

Relais partenaires

Régulièrement, **le travail de la CODE est diffusé dans les revues de ses membres et partenaires privilégiés, mais aussi sur leurs sites Internet et pages Facebook**. Ces relais peuvent prendre différentes formes : publication d'analyse telle quelle, publication d'une analyse retravaillée, encart (sites Internet) et « post » (pages Facebook) au sujet d'une analyse, d'une étude, d'un communiqué de presse, d'une prise de position...

Citons les **publications papier** suivantes : Le Ligeur (tiré à 45.000 exemplaires), Badje-info (1.200 exemplaires), Partenaire (ATD Quart Monde, 13.000 exemplaires), Journal du Droit des Jeunes (JDJ, 800 exemplaires), JEF (Conseil de la Jeunesse, 18.000 exemplaires), Chronique de la Ligue des droits de l'Homme (3.000 exemplaires lors d'un numéro publié en papier en janvier-février ou téléchargeable toute au long de l'année sur Internet). A travers ces diffusions dans les revues, nous touchons les professionnels (JDJ, Badje-info) mais aussi le grand public (Le Ligeur, la Chronique de la Ligue des droits de l'Homme, Partenaire, JEF).

Parallèlement, **plusieurs supports professionnels (papiers et électroniques) du secteur des droits humains et de l'enfant reviennent à intervalles réguliers sur les publications de la CODE.** On pense notamment à l'Agence Alter, Kluwer, Infor Jeunes, enseignement.be, l'ONE, Eduquer (Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente), Yapaka, le site de la Fédération des Ecoles de Devoirs, ainsi que le « Portail des instituteurs » des éditions de Boeck (référence, notamment, à nos analyses sur le harcèlement à l'école) et le Conseil bruxellois de coordination socio-politique (CBCS). Certains de ces sites permettent un téléchargement direct de certaines de nos publications. Notons que la CODE est **membre du comité de rédaction du JDJ**, via l'une de ses permanentes.

Parmi les **sites Internet faisant référence à la CODE** (en reprenant son site Internet et/ou ses publications spécifiques), on retrouve le portail officiel belgium.be, le site de la Fédération Wallonie-Bruxelles et celui de la Région de Bruxelles-Capitale. Certaines de nos publications sont également évoquées sur des forums, entre particuliers.

Interrogées lors de l'évaluation du contrat-programme de l'Education permanente, les associations membres de la CODE témoignent de ce que **le travail de la CODE est un excellent matériel de réflexion et d'action pour leur propre association.** Il est utilisé par des tiers (membres ou non) dans le cadre de l'élaboration de fiches pédagogiques, d'articles...

En résumé, les relais sont nombreux : experts, parlementaires, formation des enseignants, associations à un niveau international, etc. Les membres témoignent de ce que les analyses de la CODE constituent de bonnes synthèses de problématiques particulières liées aux droits de l'enfant et y renvoient régulièrement les personnes (particuliers, étudiants, etc...) qui les consultent sur le sujet. Le Rapport alternatif sur les droits de l'enfant enrichit également leurs réflexions.

Relais presse

Outre ses publications qui sont des outils de plaidoyer (y compris à moyen et long termes), la CODE participe régulièrement à la **signature collective de prises de position, sous forme par exemple de cartes blanches** (à son initiative propre ou à celle de membres ou partenaires).

La presse, qui est clairement un **moyen indispensable pour faire circuler le travail de l'association**, et notamment toucher le grand public, relaie de temps en temps les travaux de la CODE.

Voici le **compte-rendu des relais dans la presse** (toutes formes confondues), pour l'année 2017 :

Janvier

Le 30 janvier, **publication dans Le Soir** d'une carte blanche du Centre interdisciplinaire des droits de l'enfant, cosignée par la CODE, « On aime les enfants mais pas les droits de l'enfant ».

Février

- Le 14 février, **interview de Vers l'Avenir** sur l'étude 2016 de la CODE sur les enfants placés à l'hôpital.
- Le 16 février, une **carte blanche co-signée par la CODE** « Le Pacte pour un enseignement d'excellence : une opportunité à ne pas manquer... pour le bien et le futur de nos enfants » a été publiée dans Le Soir. Elle a également été relayée sur le site de la RTBF

Reste de l'année

Entre février et avril, suite à l'étude 2016 de la CODE, **plusieurs sites Internet grand public et professionnels** (notamment 7 sur 7, Le Vif, le Conseil Bruxellois de Coordination Socio-politique (CBCS), « Le Spécialiste », un site d'actualités pour médecins généralistes) **ont relayé notre communiqué de presse**, souvent sous le titre « Les droits des enfants placés à l'hôpital malmenés en Fédération Wallonie-Bruxelles ». Des sites (par ex. La Mutualité chrétienne, Le Guide Social) s'en sont aussi emparés, en **rédigeant des articles**. Le 6 mars, **Alter Echos a publié** « Enfants parqués, dernier recours ou voie de garage ? » (n°440), après une interview de la coordinatrice de la CODE. De son côté, **le Journal du Droit des Jeunes (JDJ) a publié** un article écrit par la CODE ayant pour titre « Enfants placés à l'hôpital par l'Aide à la jeunesse : et les droits de l'enfant dans tout ça ? » (février, n°362).

VI. DE PRECIEUX FINANCEMENTS

Le travail de la CODE est **rendu possible par les subsides reçus des pouvoirs publics**, qui reconnaissent son travail et sa légitimité comme acteur de troisième ligne en matière de droits de l'enfant (recherche, sensibilisation, plaidoyer). Ces financements n'empêchent aucunement la CODE de travailler en toute indépendance. A ce stade, la CODE ne bénéficie pas de dons ou d'autres rentrées financières (hormis les cotisations des membres, maximum 125 euros/an par membre).

En 2017, **la CODE a bénéficié de quatre subsides**. Ils permettent de financer les dépenses générales de l'association et de couvrir les divers frais de fonctionnement et surtout, de personnel (en particulier, l'engagement de trois travailleurs pour l'équivalent de 2,3 ETP, ce qui confirme le caractère modeste de la situation financière de la CODE).

Le subside le plus important est celui de l'Education permanente (contrat-programme sur cinq ans), une compétence qui relève de la Direction générale de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles. S'y ajoutent trois subsides annuels (renégociés chaque année), qui émanent respectivement du **Ministre de la Justice** (niveau fédéral) et, au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du **Ministre-Président** (en sa qualité de coordinateur des droits de l'enfant) et de la **Ministre de l'Enfance**.

Une bonne stabilité financière de la CODE est à noter (même si le caractère annuel de certains subsides met régulièrement l'association dans l'incertitude).

Gouvernement fédéral

Justice

La CODE est subsidiée par la Justice depuis 2000. Il s'agit du **subside le plus ancien de l'association**, bien qu'il s'agisse d'un subside annuel dont la demande doit être réintroduite chaque année. En 2017, la somme de 23.000

euros a été octroyée à la CODE, comme à son homologue néerlandophone, la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen. Ce montant est alloué à divers frais de fonctionnement. Notons que ce subside a diminué ces dernières années et, à terme, son existence est compromise suite au passage de certaines compétences dites usurpées du Fédéral aux Communautés.

Fédération Wallonie-Bruxelles

Education permanente

Le subside de l'Education permanente (alloué depuis 2005) a donné une certaine assise à la situation pécuniaire de la CODE : il **offre la possibilité d'envisager les activités sur du long terme**, à la fois financièrement et au niveau des projets. Il structure le travail autour de la réalisation d'analyses et d'études, dans une perspective critique (reconnaissance dans l'axe 3.2, article 23, paragraphe 1 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 avril 2014). Pour l'année 2017, ce subside s'est élevé à 99.268,11 €.

Ministre-Présidence

En 2017, la CODE a reçu pour la troisième fois un subside de 10.000 euros du Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce subside a été affecté à la **valorisation de notre étude annuelle** et à sa diffusion.

Enfance

Depuis septembre 2002, la CODE bénéficie d'un subside annuel de 20.000 euros à l'initiative du Ministre de l'Enfance de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En 2017, ce montant a notamment couvert une partie des **frais liés à l'exercice de rapportage** sur les droits de l'enfant à l'attention des Nations Unies.

VII. LA CODE AU QUOTIDIEN

Une asbl au CA engagé

Association de fait au départ (1994), la CODE s'est **constituée en asbl en décembre 2000**.

L'équipe de la CODE est **accompagnée et soutenue par un CA très disponible et fortement engagé** en matière droits de l'enfant, à la fois au travers de leurs associations respectives et pour la CODE.

Au terme de l'Assemblée générale du 20 juin 2017,
le Conseil d'administration de la CODE était composé de

Geneviève Huon Présidente, représentante d'Amnesty International Belgique francophone	Manuel Lambert Vice-Président, représentant de la Ligue des droits de l'Homme	Séverine Acerbis Trésorière, représentante de Badje	Jonathan Moskovic Secrétaire, représentant de Plan International Belgique
--	---	---	---

Au cours de l'année 2017, **le CA de la CODE s'est réuni une dizaine de fois**.

Une équipe pluridisciplinaire... qui bouge

L'association est constituée d'une **équipe de trois permanentes**. Sur l'année 2017, leurs temps de travail cumulés correspondaient à un peu plus de deux temps plein. Toutes contribuent aux diverses activités de l'association, chacune selon ses fonctions, expertises et formations (la pluridisciplinarité est privilégiée). L'année 2017 a connu **d'importants changements de personnel**, donnant lieu à un véritable « tournant » pour la CODE.

Dans la première partie de l'année, l'équipe était constituée de **Frédérique Van Houcke, Valérie Provost et Fanny Heinrich**, témoignant respectivement de 16, 12 et 2 ans d'ancienneté au sein de l'association. On notera la grande stabilité de l'équipe, du moins pour les deux postes les plus anciens (c'est moins le cas pour le troisième qui, pour des raisons de subsides, est souvent un CDD).

Fin août, Frédérique Van Houcke, juriste, première employée de la CODE, et coordinatrice de l'association depuis ses débuts, a quitté l'équipe pour s'engager dans un projet professionnel, toujours en lien avec les droits humains et de l'enfant, avec davantage d'ancrage sur le terrain. Le CA, les membres et le reste de l'équipe ont souligné **son apport en faveur des droits de l'enfant dans le cadre de son travail à la CODE**, un travail marqué par la rigueur, l'optimisme, des contacts très nourris avec les uns et les autres, une construction pas à pas avec et pour la CODE, en profondeur.

Un hasard de calendrier a fait que Fanny Heinrich, juriste engagée à la CODE depuis 2015, a également souhaité mettre un terme à son contrat, pour partir à l'étranger.

Valérie Provost, psychologue sociale chargée de recherche (et notamment des questions d'Education permanente), est engagée à 80% depuis 2005. Elle a demandé de réduire son temps de travail à 50% en 2015 pour raisons personnelles (et n'a pas souhaité reprendre la coordination vu son temps de travail).

Etant donné les départs de Frédérique et Fanny, **le CA a donc été amené à procéder à deux recrutements, de manière concomitante.**

Laura De Guissmé a été engagée fin août afin de remplacer Frédérique Van Houcke à la tête de la Coordination. Son contrat a toutefois dû être interrompu fin octobre.

Marie de le Court, juriste, a rejoint l'équipe de la CODE en octobre (80%).

L'année 2017 a donc constitué une année **exceptionnelle sur le plan du personnel**, à la fois en termes de départs, d'engagements et de forces vives. A la fin de l'année, l'association n'a pu compter que sur la présence de deux collaboratrices, Valérie Provost et Marie de le Court, (soit 1 ETP en moins pendant deux mois), alors même que l'échéance du Rapport alternatif nécessitait une expertise singulière et un engagement de tous les instants.

Equipe au 1^{er} juin 2018

- **Valérie Provost**, psychologue sociale
- **Marie de le Court**, juriste
- **Emmanuelle Vacher**, juriste

Selon les moyens à la fois humains et financiers de la CODE, **des formations continues de courte durée sont proposées aux membres de l'équipe**. En 2017, une permanente a bénéficié d'une formation en communication et une autre, en conduite de réunion.

Notons que la CODE a à cœur **d'accueillir et de former chaque année des stagiaires aux droits de l'enfant**, en fin d'études supérieures (universitaires ou non). Dans le cadre d'une convention de stage entre la CODE et l'Université catholique de Louvain (UCL), **CBCS Dejean**, en dernière année de Master en droit, a réalisé un stage de 90h à la CODE (février/mars 2017). **Alexandra Roelandt** et **Gaëlle Raymaekers** ont pour leur part effectué de manière volontaire quelques jours de stage à la CODE durant l'été 2017. Enfin, deux stagiaires de la Ligue des droits de l'Homme, **Guillaume Arduin** et **Camille Vanormelingen**, ont soutenu le travail des permanentes en contribuant à la réalisation de deux analyses.

Au cœur de Bruxelles

Le siège social de la CODE est situé au 5^{ème} étage de la rue du Marché aux poulets, dans le centre de Bruxelles, au cœur du piétonnier.

L'immeuble est occupé par d'autres associations du secteur des droits de l'enfant, ce qui favorise les collaborations et renforce les partenariats d'année en année. **Cette proximité nourrit en particulier la veille de la CODE sur le respect des droits de l'enfant** en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ces voisins sont : le Service Droits des Jeunes de Bruxelles, la Plate-forme Mineurs en exil, DEI Belgique, Jeunesse & Droit, le Journal du Droit des Jeunes (JDJ), ainsi qu'ECPAT (sous-locataire de la CODE). Notons que la salle de réunion d'ECPAT est disponible pour des locations de courte durée (réunions etc.). Plus d'informations au 02/522.63.23.

Des « **midis des associations** » (de l'immeuble) sont organisés de temps en temps. Ces moments de rencontre informels et conviviaux permettent de mieux se connaître, de renforcer les liens, et sont des portes ouvertes vers des collaborations.

De précieuses collaborations

Dans le cadre de l'étude de l'année 2017 (Rapport alternatif des ONG), la CODE a poursuivi sa collaboration avec **Françoise Walthéry, graphiste**, et a, pour la première fois, travaillé avec **l'illustratrice Lucie Castel**, qui a réalisé la couverture du Rapport alternatif des ONG.

EN AVANT 2018 !

En interne, l'année 2017 de la CODE fut riche en réalisations (autour de cette mission-phare que constitue le rapportage aux Nations Unies couplée aux publications plus courtes, à savoir les analyses, dans une perspective d'éducation permanente), mais aussi en changements. En effet, deux des trois permanents de la CODE, dont sa coordinatrice « historique », ont quitté la CODE pour s'investir dans des projets personnels. Ces deux actualités ont fait de 2017 une année charnière pour l'association.

En guise de conclusion, voici les perspectives de la CODE pour l'année 2018 :

Concernant le réseau de l'association :

- Travail en étroit partenariat avec nos membres et toutes les associations ou institutions concernées par les droits de l'enfant en Belgique.
- Participation active aux travaux des groupes de travail alimentés par la CODE et qui par ailleurs nourrissent les réflexions, productions et prises de position de l'association.
- Augmentation de l'implication de la CODE sur le terrain (contact avec des associations, manifestations...).

Concernant les missions :

- Dépôt du Rapport alternatif des ONG sur l'application par la Belgique de la Convention relative aux droits de l'enfant au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (fin février). Participation à la Pré-session du Comité (printemps). Collaboration avec celui-ci (réponses aux questions). Diffusion du Rapport alternatif au plus grand nombre (versions électronique et papier).
- Elaboration d'une feuille de route à destinations des futurs élus locaux (étude 2018, diffusée après les élections communales

d'octobre).

- Poursuite des objectifs définis par l'Education permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Suivi des études et analyses des années antérieures.
- Intégration de « pistes pour le citoyen » et d'« avis des enfants » dans nos publications, dans la mesure du possible.
- Information, sensibilisation et éducation aux principes et droits de la Convention, de différentes manières : actualités et agenda sur Internet et les réseaux sociaux, formation (notamment dans le cadre du Centre interdisciplinaire des droits de l'enfant), participation à des jurys.
- Accompagnement de la préparation et participation à l'édition 2018 du Festival Zéro>18.
- Renforcement des contacts politiques de différentes manières, à des fins de sensibilisation et de plaidoyer.
- Soutien de campagnes en lien avec les droits de l'enfant, notamment « On n'enferme pas un enfant. Point » (diffusion de la campagne via nos réseaux, mais aussi capsule vidéo).
- Ecrire et diffuser davantage de cartes blanches pour attirer l'attention sur des dénis de droits de l'enfant.

Concernant la communication :

- Travail du graphisme des analyses.
- Recherche graphique pour l'étude 2018 incluant des productions artistiques d'enfants, réalisées dans un contexte d'expression libre et participative.
- Diffusion plus régulière d'une lettre d'information incluant des actualités de la CODE et d'un de ses membres (« le membre du mois »).
- Début de réflexion autour des points forts et des points à travailler du site Internet (avec des objectifs de modifications en 2019).
- Mise aux normes RGPD.

Concernant les soutiens :

- Consolidation et recherche de subsides indispensables à son fonctionnement.

Concernant les ressources humaines :

- Recrutement en vue de l'engagement d'une troisième personne.
- Renforcement de l'équipe et de l'expertise de tous.
- Mise en place d'une co-coordination, assurée par Valérie Provost et Marie de le Court.
- Etablissement d'un plan de formation pour le personnel.

Nous vous remercions pour l'attention portée au présent Rapport d'activités et restons à votre disposition pour toute information utile.

Finalisé le 18 juin 2018,

Pour la CODE,

Valérie Provost
Marie de le Court
Emmanuelle Vacher

Les membres de la CODE (année 2018)



Défense des Enfants
DES-BELGIQUE



Une solidarité qui
tient long J

GAMS
BELGIQUE - BELGIË



la ligue
des familles
citoyenparent



Mission: Vision de l'Europe contre le Peauve



Rue du Marché aux Poulets, 30

B-1000 Bruxelles

T.-F. +32 (0)2 223 75 00

info@lacode.be | www.lacode.be